



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

BRP suspend ses prévisions financières pour l'exercice 2027 à la suite de changements aux tarifs douaniers américains

Valcourt, Québec, le 14 avril 2026 – BRP inc. (TSX/NASDAQ : DOO) a annoncé aujourd'hui la suspension de ses prévisions financières pour l'ensemble de l'exercice 2027 à la suite de la récente modification aux tarifs douaniers de la section 232 sur l'acier, l'aluminium et le cuivre importés aux États-Unis, entrée en vigueur le 6 avril 2026. Pour BRP, cette modification entraîne principalement l'imposition d'un tarif douanier de 25 % sur la valeur totale de ses motoneiges et de la majorité de ses modèles de véhicules hors route importés aux États-Unis, remplaçant le tarif précédent de 50 % qui s'appliquait uniquement aux contenus métalliques admissibles. La Société estime présentement que le coût supplémentaire potentiel des tarifs douaniers découlant de cette modification pourrait dépasser 500 millions \$ pour le reste de l'exercice, avant la mise en place de mesures d'atténuation qui pourraient compenser partiellement ces répercussions.

« Comme plusieurs manufacturiers, nous évoluons dans un environnement tarifaire très volatil et imprévisible, qui continue de créer de l'incertitude sur les marchés », a déclaré Denis Le Vot, président et chef de la direction de BRP. « Malgré les conséquences significatives de ces changements aux tarifs douaniers, nous prévoyons que, grâce à la solidité de notre bilan, à l'agilité de nos équipes à notre solide début d'année, nous serons en mesure de gérer nos activités face à ce défi et de continuer à faire progresser BRP. »

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué, notamment, mais sans s'y limiter, les énoncés qui portent sur les prévisions financières de la Société, ses attentes, son rendement opérationnel ou financier futur, ses plans, objectifs, priorités, stratégies, les conditions de marché anticipées et la décision de suspendre les prévisions financières, constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

L'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « devoir », « planifier », « avoir l'intention de », « tendance », « s'engager », « maintenir », « anticiper », « viser », « miser » ou « croire », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables, vise à identifier des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes inhérents, tant généraux que spécifiques. Ces hypothèses sont établies par BRP à la lumière de son expérience, de ses pratiques actuelles et passées et de sa perception des tendances historiques, ainsi que d'attentes et d'hypothèses concernant des développements futurs, lesquels pourraient faire en sorte



que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations.

On ne peut se fier aux énoncés prospectifs en raison, notamment, de l'évolution de facteurs externes, des conditions macroéconomiques et sectorielles, ainsi que des incertitudes générales inhérentes aux activités commerciales et à la planification stratégique de BRP, lesquelles sont accentuées dans le contexte actuel.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à de nombreux facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de BRP, y compris ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » du plus récent rapport de gestion de la Société et dans les autres documents de BRP déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et des États-Unis, lesquels sont disponibles respectivement sur SEDAR+ à l'adresse sedarplus.com et sur EDGAR à l'adresse sec.gov. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont faits à la date du présent communiqué (ou à celle à laquelle ils ont par ailleurs été faits) et sont susceptibles de changer après cette date. BRP n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés pour tenir compte d'événements futurs, de changements de situations, ou de changements de prévisions, à moins que ne l'exige la réglementation applicable en valeurs mobilières.

À propos de BRP

BRP inc. est un chef de file mondial dans l'industrie des produits de sports motorisés et des groupes motopropulseurs, qui repose sur plus de 80 ans d'ingéniosité et d'innovation, ainsi que sur une attention particulière portée à sa clientèle. Grâce à son portefeuille de marques distinctives et de premier plan qui comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines et les pontons Sea-Doo, les véhicules hors route et sur route Can-Am, les bateaux Quintrex, ainsi que les moteurs Rotax pour karts, avions de loisir et bateaux à jet, BRP ouvre la voie à des aventures exaltantes et donne accès à des expériences sur différents terrains de jeux. La Société complète ses gammes de produits par un portefeuille dédié de pièces, d'accessoires et de vêtements afin d'optimiser pleinement l'expérience de conduite. BRP, dont le siège social est situé au Québec, Canada, a enregistré des ventes annuelles de 8,4 milliards \$ CA provenant de plus de 110 pays, et employait près de 17 000 personnes ingénieuses et motivées au 31 janvier 2026.

www.brp.com
[LinkedIn](#)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Can-Am, Rotax, Quintrex et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.



Demande média:

Emilie Proulx
Relations avec les médias
media@brp.com

Relations avec investisseurs:

Philippe Deschênes
Relations investisseurs
philippe.deschenes@brp.com